



Conditions générales de vente

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute commande de stages de formation ou de services passée auprès de 6-pm par ses clients.

Désignation des parties

6-pm est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est basé au 47 avenue Pasteur, 93100 Montreuil (c/o ETIC - MundoM), France, et est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 1175552875. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Les clients Professionnels sont des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, qui agissent à des fins entrant dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.

Article 1 : Demande d'inscription à un stage de formation

Toute demande d'inscription à un stage peut s'effectuer :

- Sur notre site web : www.6-pm.fr
- Par téléphone au 06 73 24 59 99 ou au 06 85 71 81 33
- Par Email : aux adresses info@6-pm.fr / formations6pm@gmail.com / jdcrola@6-pm.fr / cdoremus@6-pm.fr
- Par courrier, à l'adresse suivante : 6-pm, 47 avenue Pasteur, 93100 Montreuil (c/o ETIC - MundoM)

Dans le cas d'une formation sur le site du Client et à défaut de convention formelle particulière, 6-pm n'est pas tenue d'effectuer l'installation de la salle de formation.

Article 2 : Confirmation de commande

Les réservations pour une formation sont définitives après réception d'une confirmation écrite et signée par courrier ou par mail.

- Pour être confirmée, toute inscription doit faire l'objet d'une convention ou d'un contrat de formation transmis par 6-pm au Client et qui devra être renvoyé à 6-pm dûment signé par un responsable autorisé. Le retour de la convention ou du contrat signé se fait pas Email ou voie postale à l'une des adresses indiquées ci-dessus.
- Toute commande de formation Inter-Entreprises suppose que le Client accepte le contenu du stage tel que décrit sur le site web de 6-pm.
- Toute commande de formation Intra-Entreprise suppose que le Client accepte le contenu du stage décrit dans la proposition de collaboration.

Article 3 : Prise en charge par un organisme financeur

- 6-pm facture un organisme de financement (OPCO) si cette procédure de prise en charge est expressément mentionnée au moment de la commande. Aucune demande de financement ne pourra être acceptée ultérieurement.
- Au cas où les accords de prise en charge des OPCO arriveraient plus de deux mois après la commande et/ou après le début de la formation, 6-pm demandera le paiement des prestations au Client en direct.
- En cas de non prise en charge par l'OPCO du Client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du Client au prix public en vigueur à la date de réception par 6-pm de la notification de non-acceptation de prise en charge.
- En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au Client.

Article 4 : Formation

- 6-pm se réserve le droit d'appliquer à tout moment les modifications qu'elle juge utiles à ses programmes et prestations ainsi qu'à la programmation de ses sessions. Les modifications ou suppressions sont susceptibles d'intervenir en moyenne chaque semestre et en fonction de l'actualité du sujet.
- Les formations Inter-Entreprises se déroulent en général avec un minimum de 6 participants et un maximum de 16 participants, mais des sessions peuvent ouvrir à titre exceptionnel avec un minimum au-dessous de 6 participants ou plus de 16 participants.
- Dans le cas où une session Inter-Entreprises recueillerait moins du minimum d'inscrits, 6-pm se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session à une date ultérieure ou de proposer un cours particulier avec aménagement de la durée et du prix de la formation. Le Client effectue alors une demande de modification de prise en charge auprès de son financeur.
- Les formations Intra-Entreprise se déroulent en général avec un minimum de 4 participants et un maximum de 12 participants, mais peuvent aller du cours particulier à la conférence de 50 personnes ou davantage.
- Toute formation commencée sera due.

Article 5 : Prix

- Tous les prix stipulés dans les tarifs ou offres de 6-pm sont formulés en euros Hors Taxes.
- Les prestations sont fournies au prix en vigueur au moment de la commande de la formation.
- La liste des prix des formations en Inter-Entreprises figure au catalogue en vigueur lors de la commande et peut être communiquée sur simple demande.

- Les prix des formations Intra-Entreprises dépendent des spécificités de la formation et sont établis sur devis.
- Les repas, les éventuels frais de transport et d'hébergement du stagiaire ne sont jamais compris dans les tarifs.
- Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

Article 6 : Facturation, délais et modalités de paiement pour les Professionnels de France

- Une facture est établie à l'issue de la prestation.
- Les factures sont payables sans escompte à 30 jours fin de mois, date de facture, par virement, chèque ou carte bancaire.
- En contrepartie des versements reçus, 6-pm s'engage à mettre tout en œuvre pour réaliser les actions prévues dans le cadre du présent contrat et à fournir les pièces et documents de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation.
- Chaque prestation sera détaillée (animation, frais de déplacement, hébergement...).
- En cas de retard de paiement au terme fixé, les sommes restant dues porteront intérêts de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, au taux de trois fois le taux d'intérêt légal, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette.
- Conformément à l'article L 441-10 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.
- En vertu de l'article L. 441-10 du Code de commerce, le délai pour régler les sommes dues ne peut dépasser soixante jours après la date d'émission de la facture.
- En cas de retard de paiement au terme fixé, 6-pm pourra également suspendre toutes les commandes en cours.
- La facture sera libellée en euros HT.

Article 6bis : Facturation, délais et modalités de paiement pour les clients étrangers

- Pour nos clients Professionnels dont le siège social est situé hors de France, les factures sont payables sans escompte à 30 jours fin de mois, date de facture, par virement.
- Les frais et commissions bancaires éventuels liés au virement sont systématiquement à la charge du Client.
- Une preuve de virement est demandée.

Article 7 : Annulation des formations

- Conformément aux dispositions prévues par le code de la consommation (art. L221-18), le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du contrat. Toute annulation d'inscription doit être signalée et confirmée par écrit.
- Sans préjudice des dispositions relatives au délai de rétractation, une annulation par le Client à moins de 7 jours ouvrés avant le début de la session de formation donnera lieu à une facturation de 50% du coût total du stage, à titre d'indemnité forfaitaire pour couvrir les frais engagés, sauf cas de

force majeure et arrêt maladie ou hospitalisation, accident ou décès d'un proche, départ de la structure.

- Sans préjudice des dispositions relatives au délai de rétractation, en cas d'une absence du stagiaire le jour du stage ou d'abandon en cours de formation, une facture correspondant à 100 % du stage sera adressée au Client.
- 6-pm se réserve le droit d'annuler une session jusqu'à 5 jours avant sa date de début, en cas d'insuffisance d'inscriptions, tel que mentionné à l'Article 4.
- Les remplacements des stagiaires sont admis sans frais, avant le début de la formation, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

Article 7bis : Force majeure

- La responsabilité de 6-pm ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales de Vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 8 : Documents administratifs

- 6-pm accompagne les factures des documents justificatifs à la seule entité réceptrice des factures et exclusivement à celle-ci.
- Les devis et factures émis par 6-pm sont adressés par courrier électronique.
- Les devis sont accompagnés des présentes Conditions Générales de Vente et du programme de cours. Ils mettent à disposition un lien pour lire le Règlement Intérieur sur le site web de 6-pm. Les devis approuvés sont considérés valider aussi les Conditions Générales de Vente, le programme de cours et la lecture du Règlement Intérieur.
- 6-pm ne peut être tenu responsable de la non-réception de la convocation, quels qu'en soient le ou les destinataires chez le Client, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

Article 9 : Règlement Intérieur

- Le participant s'engage à respecter les conditions du Règlement Intérieur dont il déclare avoir pris connaissance et accepter les termes.
- Le commanditaire s'engage à transmettre le Règlement Intérieur au stagiaire participant.
- Le Règlement Intérieur des établissements concernés est affiché dans les locaux des salles de formation utilisées par 6-pm.

Article 10 : Confidentialité

- Les informations et le savoir-faire dispensés pendant les formations et séminaires sont destinés à l'usage exclusif de l'auditeur.
- Sauf accord entre les deux parties, le Client s'engage à ne pas débaucher directement ou indirectement le personnel de 6-pm avec qui il aurait eu contact à l'occasion d'un stage, et ce durant une période de 24 mois après le dernier stage suivi.

Article 11 : Références

- Le Client accepte d'être cité par 6-pm comme client de ses formations. 6-pm peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Article 12 : Responsabilité

- 6-pm ne pourra en aucun cas être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies.

Article 13 : Traitement des données à caractère personnel

- Dans le cadre de ses prestations, 6-pm procède au traitement de données personnelles intéressant le client ainsi que des participants aux sessions de formations tels que figurant dans le bulletin d'inscription. En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, 6-pm s'engage à collecter et traiter les données recueillies conformément aux finalités de traitement listées au présent article. Ainsi, 6-pm traitera les données personnes collectées dans le cadre de l'exécution des présentes conditions de vente. 6-pm peut également utiliser les données personnelles recueillies en vue d'actions commerciales, afin de proposer au client ou aux participants qui y consentent des services analogues à ceux objets du présent contrat.
- Par ailleurs, le client est informé que dans certains cas, les données collectées pourront être transmises à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues et notamment aux organismes de financement, afin de permettre la prise en charge des formations objets des présentes. Dans ce cadre, 6-pm s'engage à préserver leur sécurité et intégrité et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquelles il est soumis. Le Client est informé qu'il a le droit de demander au responsable de traitement l'accès aux données à caractère personnel, leurs catégories et leurs destinataires, la durée de leur conservation ou, à défaut, les critères utilisés pour déterminer cette durée, leur rectification, leur effacement et leur portabilité, ainsi que le droit de demander une limitation du traitement de ses données à caractère personnel, sur simple demande envoyée à l'adresse électronique suivante : info@6-pm.fr
- L'identité et les coordonnées du responsable de traitement au sein 6-pm sont les suivantes :
6-pm – Responsable de la conformité RGPD
47 avenue Pasteur – 93100 Montreuil
tél. +33 (0)6 73 24 59 99 - info@6-pm.fr
- Le client a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :
Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Article 14 : Droit applicable et attribution de compétence

- Les CGV sont régies par la loi française. En cas de litiges et/ou difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des Conditions Générales de Vente, et si les parties ne parviennent pas à les résoudre à l'amiable, le Tribunal de Commerce du siège de la société 6-pm est seul compétent.

